

Fiche de candidature

Envie d'agir pour ta ville ?

Alors deviens candidat aux élections du Conseil Municipal des Enfants d'Éragny-sur-Oise.



Pour cela, il faut être deux (un garçon et une fille) et habiter Éragny-sur-Oise.

Ta déclaration de candidature et l'autorisation de tes parents doivent être déposées avec celle de ton binôme **avant le 4 octobre 2021** dans ton école ou à la Maison de la Challe - Direction de l'Éducation.

Les élections auront lieu dans ton école le **jeudi 21 ou le vendredi 22 octobre 2021.**

Installation des élus : vendredi 26 novembre 2021

VILLE D'ÉRAGNY-SUR-OISE

CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS

Des
IDÉES ET DES ACTIONS
pour ma Ville

Direction de l'Éducation
Maison de la Challe
Rue du Commerce
01 34 48 35 63
vgodefroy@eragny.fr - www.eragny.fr



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS

Ville d'Éragny-sur-Oise - Direction de la Communication - 09/2021 - Impression Chaumeil - 700 ex



01 34 48 35 00
facebook.com/eragny
www.eragny.fr



Édito



Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil Municipal des Enfants permet à de jeunes Éragniens de jouer un rôle important dans la vie et le développement de la ville à travers de nombreuses actions, de participer à des temps forts tels que les commémorations, de réfléchir à l'amélioration de la vie de ses habitants. Instance à caractère consultatif et propositionnel, elle se réunit régulièrement en groupe de travail, commissions et très officiellement en séance plénière une fois par an. Les jeunes élus représentent leurs camarades, initient des projets et servent d'interface avec le conseil municipal des adultes pour leur mise en œuvre.

Attachés à leurs missions et pleinement conscients de la liberté et des droits que le mandat d'élu leur octroie, ils sensibilisent aux devoirs en société, aux enjeux de leur génération. Nous sommes très fiers du travail réalisé par ses membres depuis sa création et totalement convaincus de tous les bénéfices qu'ils ont apportés à Éragny-sur-Oise.

Les 21 et 22 octobre prochains se dérouleront des élections en vue d'installer le nouveau conseil. Cette brochure vous informe sur le fonctionnement et les finalités et de cette instance. Elle vous permettra de vous associer sereinement à cette démarche citoyenne dans laquelle votre enfant s'engagera peut-être !

Thibault Humbert, Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est quoi un **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS** ?

Pas besoin d'être adulte pour s'intéresser à sa ville ! Les enfants aussi peuvent **donner leur avis...** et **proposer leurs idées !**

Quelques exemples des réalisations :

- Organisation de nettoyages de la Ville.
- Réalisation d'une collecte de jouets et d'une collecte alimentaire au profit des enfants de la Ville, en partenariat avec l'épicerie sociale La Pause.
- Mise en place d'une campagne d'affichage pour sensibiliser à la propreté et à la citoyenneté à travers la Ville, en partenariat avec les centres de loisirs.

Mais alors, qui peut participer ?

Le Conseil Municipal des Enfants d'Éragny se compose de vingt-huit enfants de CM1 et CM2 (entre 9 et 11 ans) élus dans les écoles élémentaires de notre ville pour une durée de deux ans. C'est une activité gratuite.

Exercer son mandat c'est un engagement et non un jeu.

Si tu en fais partie, tu pourras :

Comprendre le fonctionnement d'une démocratie

Participer à la vie de la commune en t'exprimant

Proposer des idées pour améliorer le quotidien de tes camarades

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Il existe plusieurs types de réunions :

Les réunions de commissions

Le Conseil Municipal des Enfants sera composé de quatre commissions thématiques.

Les thèmes (ex : sport, éducation, environnement, etc.) de ces commissions seront choisis en commun lors de la première réunion du Conseil Municipal des Enfants. Pour chacune d'elle, sept enfants y siègeront.

L'intérêt de ces rencontres est de travailler en équipe sur un sujet ou un projet précis, de s'informer, d'échanger, de contacter ou de rencontrer des partenaires. Afin de faciliter ce travail, il est important de garder un contact régulier avec l'ensemble des enfants de la ville.

Les commissions se réuniront une fois par mois à la **Maison de la Challe**.

Les réunions plénières

Elles seront présidées par le maire. Ces réunions regroupent l'ensemble du Conseil Municipal des Enfants et sont publiques. Lors de ces séances, un ou plusieurs rapporteurs exposeront les réflexions et propositions faites par les différentes commissions. Les rapporteurs répondront ensuite aux éventuelles questions et procéderont au vote de la proposition. L'ensemble de ces réunions auront lieu les vendredis soir, environ tous les trimestres.

Les rencontres exceptionnelles

Les enfants élus seront amenés à participer à des sorties pédagogiques (visites d'institutions, d'équipements publics...) ou à représenter le Conseil Municipal des Enfants lors des cérémonies de commémoration (8 mai et 11 novembre par exemple).



Photo d'identité

Je me déclare candidat à l'élection du Conseil Municipal des Enfants

Nom :

Prénom :

École :

Classe :

Mon adresse :

Mon numéro de téléphone :

Mon adresse mail :

Le : ... / ... / Signature :

Autorisation des parents

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

l'autorise à être candidat à l'élection du Conseil Municipal des Enfants 2021.

En cas d'élection, je l'autorise à participer à toutes les actions du CME pendant les deux ans de son mandat.

J'autorise la Ville d'Éragny-sur-Oise à utiliser gracieusement les photographies et prises de vue qui représentent mon enfant dans le cadre de ses fonctions, seules ou accompagnées d'un texte ou d'une illustration, sur tout support de communication, notamment multimédia et presse.

Le : ... / ... / Signature :

La campagne électorale débute dès la validation de la candidature et se poursuit jusqu'à la veille des élections.